

DÉPARTEMENT  
de la  
Normandie-Mer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT  
ROCHEFORT  
CANTON  
ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Novembre 1953 195

OBJET :  
Revision de la  
liste électorale

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 23 du mois  
d' Novembre, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Brusset Max, Député Maire en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 18 Novembre 1953.

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Brusset, Delsalle, Seugnet, Reutir  
Castelnau, Couzinet, Gauscel, Belle Fouché, M. Comil  
Domecq, Lafage, Bourdelle, Marteau, Laurent, Bourdon-  
neau, Kortaud, Chamboulan, Rochedereux, Chanut, Papeau  
Guichoux, Guillaud, Pouget.

DATE  
d'affichage, à la porte  
mairie, du compte  
rendu de la séance :

Représentés : MM. Simon, Vaucheret, Lafour.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. \_\_\_\_\_ Conseil \_\_\_\_\_, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil Municipal désigne M. DOMECQ et M.  
ROCHEDEROUX comme délégués à la Commission chargée de  
la révision de la liste électorale.



VU

LE CHEF DE MER, le

31 DEC. 1953.

La Sous-Préfet.

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Le vote a eu lieu au  
sein public, établi à  
la suite de la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
du 28 avril 1884).

Mentionner à la suite  
de ceux qui les ont empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

LIBIE